

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'école laïque et la criminalité

Les bonnes gens que Layola éduque et les naïfs qui les croient, répètent sur tous les tons : « La morale sans Dieu ne fait que des criminels ».

Or, la société antique et, dans les temps modernes, les civilisations bouddhiques, chinoises, persanes, ne rattachent pas la morale à l'idée des récompenses ou des châtiments futurs, et leur criminalité n'est pas plus accentuée que la nôtre. Premier démenti.

Mais ces mêmes Basiles ajoutent : « Partout où l'école laïque remplace l'école chrétienne, les enfants sont plus poussés à enfreindre les lois, d'où le nombre sans cesse croissant des délinquants mineurs ».

Cette assertion est aussi fautive que la précédente et voici une statistique des plus intéressantes, que publie le *Siècle*, sous la signature de Un député.

« La progression de la criminalité enfantine dans toute l'Europe a été croissant d'un mouvement à peu près continu. En Prusse, par exemple, de 1882 à 1896, elle a augmenté de 43 % ; or, l'on n'y trouve pas une seule « école sans Dieu ».

« En France, de 1830 à 1880, la criminalité a quadruplé chez les enfants mineurs. L'école laïque n'existait pas.

« De 1899 à 1894, après l'institution de l'école laïque, le nombre des prévenus de moins de 16 ans s'est abaissé en France de 4,080 à 3,582, et celui des filles de 728 à 620. De 1894 à 1896, la diminution a passé de 29 à 17 pour 1,000 chez les hommes et de 15 à 6 pour 1,000 chez les filles.

« Et ces délinquants se recrutent non parmi les enfants inscrits à l'école, mais parmi ceux qui ne la fréquentent pas. Sur 250,000 enfants inscrits à Paris, on en trouve 45,000 qui ne sont pas assidus. Comme le remarque M. l'inspecteur général Caze, résumant dans son rapport les vues de M. Bouzom sur ce point, « les registres des maisons de correction établissent que les petits délinquants présentent une ignorance proportionnellement supérieure à celle des enfants honnêtes du même âge. 2 % d'entre eux seulement possèdent à peu près l'enseignement supérieur, 36 % sont complètement illettrés ».

Voilà qui est net. L'instruction ne favorise pas les mauvais instincts, au contraire ; la vraie morale moderne, développe le sentiment de la dignité humaine, que le catholicisme étouffe, comme étant opposée à la soumission nécessaire aux prêtres.

Il faut donc conclure à l'inverse des de Mun et des Brunetière et affirmer, contre Escobar, que la morale indépendante seule, en rehaussant les caractères, fait les hommes probes, — et donner des chiffres à l'appui.

C. J.

CHIQUENAUTES

Ephémérides

Les lignes qui suivent pourront prendre place dans un manuel d'histoire de l'an deux mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Peut-être en ce temps-là écrira-t-on l'histoire avec impartialité, si toutefois on prend encore la peine de l'écrire.

1096-1099. — Le fanatisme qui avait provoqué le mouvement envahissant d'Abderrame et de ses Arabes se renouvela en 1096 et produisit un mouvement en sens contrai-

re. Jadis, l'Orient était venu vers l'Occident. Cette fois l'Occident se ruait sur l'Orient. La question religieuse fit jaillir l'étincelle. Des moines s'étaient introduits, sous différents prétextes, en pays musulman : ils furent corrigés ou chassés. Ils ameutèrent l'Europe et prêchèrent la guerre religieuse.

Une horde anonyme composée d'Allemands, d'Italiens, de Normands, de Francs, de Belges, de Hongrois se forma, parcourut l'Europe, franchit le Bosphore après avoir terrorisé les Comnènes et envahit le territoire turc. L'un des chefs, Bohémond, qui voulait surtout tirer quelque profit d'un tel déplacement, s'établit à Antioche et, malgré les protestations des autres chefs, y resta. Ces derniers pénétrèrent à Jérusalem, et, pour se venger d'un peuple qu'ils voulaient en même temps civiliser, firent un carnage épouvantable. Le sang, dit-on, coula par ruisseaux. Ce fut la première croisade.

1900. — Les puissances européennes tournèrent encore les yeux vers l'Orient. Les unes furent stimulées par le seul sentiment de cupidité, dans l'espoir de conquérir quelque territoire ; d'autres furent mues par le fanatisme. La question religieuse fit jaillir l'étincelle. Des moines s'étaient introduits, sous différents prétextes, en Extrême-Orient, ils furent corrigés ou chassés. Ils ameutèrent l'Europe. Des armées formidables furent transportées sur de puissantes flottes. Elles débarquèrent et envahirent le territoire bouddhique. L'une des puissances, qui voulait surtout tirer quelque profit d'un tel déplacement, s'établit en Mandchourie et, malgré les protestations de ses alliés, y resta. Les autres armées pénétrèrent dans les grandes villes et là, après avoir fusillé, noyé en masse, décapité selon les règles, accomplirent méthodiquement le pillage, s'enrichissant ainsi des magnifiques objets d'art, des superbes poteries d'un peuple qu'ils venaient soi-disant pour civiliser. Le sang coula pendant près d'une année. Cette nouvelle croisade fut la guerre de Chine.

René MAILLY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 mars 1901

A l'ouverture de la séance, le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Rivals, député de l'Aude, déclare donner sa démission de député.

Puis la Chambre reprend la suite de la discussion de la loi sur les associations.

On en est toujours à la discussion générale sur l'amendement de M. Zévaès tendant, on le sait, à la suppression de toutes les congrégations.

M. Plichon combat l'amendement de M. Zévaès : il essaye de réfuter le discours de M. Pelletan puis, il entreprend l'apologie des congrégations, et les défend contre les accusations dont elles sont l'objet. On veut affamer les congrégations, dit-il.

M. Plichon déclare qu'on en veut aussi à l'enseignement congréganiste qui fait dit-il, l'admiration de tous ceux qui l'ont suivi.

M. Trouillot combat également l'amendement Zévaès, car dit-il, le gouvernement en présentant son projet de loi veut d'abord : que les congrégations soient autorisées par une loi ; 2° l'interdiction d'enseigner pour les congrégations non autorisées ; 3° les dispositions relatives aux biens des congrégations.

Le président du conseil demande le rejet de l'amendement de M. Zévaès, qui pourrait compromettre le vote de la loi et surtout son application.

M. Zévaès vient répondre et soutient son amendement.

M. Henri Ricard déclare au nom de la gauche démocratique qu'il votera contre l'amendement.

M. Gouzy, au nom du groupe radical socialiste, et M. Allemane, au nom du groupe socialiste, disent qu'ils voteront contre l'amendement pour ne pas compromettre le vote de la loi.

M. Rabier fait la même déclaration. L'amendement Zévaès est repoussé par 515 voix contre 34.

M. Perreau dépose un amendement tendant à ce que les associations dont les membres se proposent de vivre en commun, et particulièrement les congrégations, puissent se former en faisant une déclaration préalable.

Cet amendement combattu par MM. Trouillot et Waldeck-Rousseau est repoussé par 317 voix contre 240.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 12 Mars 1901

Le président fait l'éloge funèbre du baron de Lareinty.

On vote un certain nombre de projets locaux ou secondaires, le tout sans débat.

Le Sénat discute ensuite la proposition modifiée par la Chambre ayant pour objet de garantir leur travail et leurs emplois aux réservistes et territoriaux pendant le temps où ils accomplissent une période d'instruction militaire.

La commission du Sénat a quelque peu atténué certaines dispositions de cette loi telle que la Chambre l'avait votée.

M. Paul Strauss demande au Sénat de revenir au texte de la Chambre, de décider notamment que l'indemnité due au réserviste ou territorial qui trouve sa place prise au retour ne sera pas laissée à l'appréciation des tribunaux, mais devra être égale pour un employé à deux mois de traitement, et pour un ouvrier à un mois de salaire.

L'amendement combattu par M. Lelièvre, rapporteur, est repoussé par 169 voix contre 80.

Le projet devra donc revenir à la Chambre. Et la séance est levée.

GRAVE SITUATION AU MAROC

Une dépêche de Tlemcen annonçait, que les tribus marocaines campées à proximité du territoire français d'El Aricha étaient en pleine révolte, et qu'un bataillon de tirailleurs et un escadron de chasseurs de Tlemcen portaient pour renforcer les troupes de la frontière chargées de protéger les sujets français et d'empêcher une incursion sur notre territoire.

Une dépêche d'Oran indiquait d'autre part que deux compagnies du 1^{er} étranger, sous le commandement du capitaine Bouillon, étaient parties de Sidi-Bel-Abbès la nuit précédente, sur un ordre télégraphique, qui les envoyait à Mécheria.

Un télégramme reçu par la *Patrie*, fournirait l'explication de cet envoi en toute hâte de renforts. Voici ce télégramme :

Oran, 12 mars.

On annonce de Tlemcen, sous réserves, que le poste frontière d'El Aricha a été attaqué l'avant dernière nuit par des bandes marocaines. Notre petite garnison surprise, aurait eu quinze tués et de nombreux blessés.

El Aricha, est un poste militaire relevant du cercle de Lalach-Marnia, et se trouve situé à 84 kilomètres de Tlemcen.

EN CHINE

Les frais de l'Expédition

Le ministre des finances vient de faire distribuer un projet portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1900. Le total de ces crédits demandés s'élève au chiffre global de 9.088.978 fr. 29, dont 5.634.000 fr. pour supplément de dépenses militaires en Extrême-Orient.

Le ministre des finances ajoute : « Il convient de dire que ces derniers crédits auront pour contre-partie l'indemnité à payer par le gouvernement chinois. »

La Question de la Mandchourie

D'après les cercles diplomatiques l'attitude respective des puissances intéressées au sujet de la note des États-Unis, relative à la Mandchourie, est la suivante : « L'Angleterre accepte en principe la proposition des États-Unis sans dire jusqu'où elle est disposée à aller pour la faire appliquer. La France est indécise, quoique portée à soutenir son allié. L'Allemagne désire voir le moindre possible de territoire chinois entre les mains des Russes, mais elle ne veut pas nuire à ses relations commerciales avec la Russie en prenant une attitude hostile à cette puissance. »

INFORMATIONS

M. Zola et la Légion d'Honneur

Au sujet de la lettre de M. Trarieux avisant M. Zola de sa réintégration dans la Légion d'honneur, le *Gaulois* dit pouvoir affirmer que le conseil de l'Ordre s'est vivement ému de n'avoir pas été consulté à cette occasion, et les membres de ce conseil estiment qu'ayant prononcé la suspension de M. Zola, il leur appartient donc exclusivement de se prononcer sur l'opportunité de sa réintégration.

Le complet national-royaliste

L'incident Déroulède et Buffet va avoir enfin son dénouement.

Le fougueux nationaliste a adressé un nouveau défi au soutien du roy, et un duel est imminent.

MM. Paul de Cassagnac et de Ramel, pour André Buffet, et MM. Maurice Barrès et Devillers, pour M. Paul Déroulède, ont dressé un procès-verbal aux termes duquel MM. Barrès et Devillers ont reconnu la qualité d'offensé à M. Buffet ; l'arme choisie est le pistolet. Deux balles seront échangées au commandement à vingt-cinq pas. Le lieu, le jour et l'heure sont fixés. Les armes, les places et la direction du combat seront tirées au sort.

Les témoins s'engagent à rappeler chacun de leur côté à leur client que la règle invariable des affaires d'honneur est que, sur le terrain, pas un geste, pas une parole soient échangés entre les combattants.

Les quatre témoins sont partis pour l'Italie.

Laché par ses électeurs

La dernière incartade à laquelle s'est livré M. Firmin Faure ne lui a pas réussi. Expulsé de la Chambre, le député antisémite d'Oran est maintenant abandonné par ses anciens amis. Un conseiller municipal d'Oran, M. Menudier vient de donner sa démission et voici la lettre qu'il a adressée au *Petit Fanal oranais*.

« J'ai contribué à l'élection de M. Firmin Faure. J'ai été élu conseiller municipal sur un programme nettement républicain radical, antijuif. Mes opinions sont celles de tous les républicains qui ont subi pendant vingt ans le césarisme d'un Napoléon qui a étranglé la République à la faveur d'une République plébiscitaire. Or, M. Firmin Faure, dans la séance de la Chambre des députés du 4 mars, s'est fait le défenseur d'un homme qui a tenté par un coup d'Etat de rétablir la République plébiscitaire sous le couvert de laquelle la République eût infailliblement sombré. Je regrette son attitude. Elle me

paraît contraire aux sentiments de l'Algérie républicaine, radicale, antijuive. — J. Menudier, conseiller municipal.

Poursuites contre un Député

La commission chargée d'examiner la demande de poursuites déposée contre M. Hémond s'est prononcée par le rejet. M. Bertrand a été nommé rapporteur.

Le vin du soldat

La France militaire annonce que le ministre de la guerre vient d'autoriser les corps de troupes à distribuer aux hommes du vin et autres boissons hygiéniques.

Les achats auront lieu par quantités, en tenant compte des ressources des ordinaires et de la capacité des locaux. On devra s'adresser directement aux producteurs, de manière à obtenir des prix avantageux, tout en facilitant la vente de la récolte.

Tirs plongeurs

Le Temps dit qu'on va prochainement procéder à Lorient à des expériences de tir contre un caisson du modèle 6 du sous-marin *Gymnote*, construit dans ce port afin de s'assurer si le feu plongeur des pièces légères à tir rapide peut assurer efficacement la protection des cuirassés contre les sous-marins.

Ce caisson sera mouillé à fleur d'eau, et des tirs plongeurs d'artillerie légère seront exécutés sur sa coque.

Les Rentiers de l'Etat

Une statistique a dénombré les rentiers de l'Etat français. Ils sont 237.090, dont 129.696 hommes, dont la fortune représente 18,425,405 fr. de rente, et 107,394 femmes, avec 16,467,449 fr. de rente. Parmi tous ces privilégiés, il y en a 103,929 qui possèdent de 2 à 50 fr. de rente; 92,225 qui ont de 51 à 200 fr.; 17,490, de 201 à 460; 11,648, de 461 à 600; 8,864, de 601 à 1,200, et 1,934, de 1,201 à 1,500 fr. de rente.

La Réhabilitation des Faillis

La commission de législation criminelle a adopté une proposition de M. Berry, relative à la réhabilitation des faillis, avec quelques modifications de détail. M. Lauraine, rapporteur.

Un Evadé de Sainte-Hélène

On amenait mardi au commissariat de la place Vendôme un vieillard que les agents avaient trouvé dormant à poings fermés sur un banc. Il déclara se nommer François Deplassis, né à Prétoria, âgé de soixante-un ans, et fit au commissaire le curieux récit de son odyssée :

Propriétaire d'une ferme aux environs de Prétoria, il s'était engagé dès le début des hostilités, dans l'armée du général Kronje, il avait pris part aux nombreuses batailles livrées par le vaillant chef. Fait prisonnier à Paardeberg, il avait été immédiatement embarqué pour Sainte-Hélène. Dès son arrivée, il résolut de s'évader coûte que coûte. Il réussit à se procurer un morceau de fer à cheval, qu'il cacha soigneusement. Puis, chaque nuit, pendant que ses compagnons de captivité reposaient, il se mit à gratter la terre avec l'intention de creuser une tranchée par laquelle il s'échapperait. Tous les matins, il recouvrait de branches et de feuilles mortes le trou, qui s'élargissait à vue d'œil, et pas un seul instant ses gardiens ne se doutèrent de ses projets.

Après trois mois d'un travail acharné, le souterrain atteignit les limites des baraquements où étaient parqués les prisonniers.

Une nuit, après avoir rempli un petit sac de provisions qu'il s'était procurées avec les plus grandes difficultés, il se glissa à plat ventre dans son tunnel. Au moment où, enfin libre, il allait s'élancer dans la campagne, il aperçut, à quelques pas de l'orifice du souterrain, la sentinelle qui se tenait immobile. Il attendit patiemment qu'elle se fut éloignée, puis il sortit de sa cachette, et se mit à courir jusqu'à ce que, épuisé, il fut obligé de s'arrêter pour reprendre haleine.

Il resta tout le jour caché dans un petit bois. Le soir venu, il se remit en route, et bientôt atteignit la côte. Il ne pouvait retourner au Transvaal, c'eût été trop périlleux. Il résolut donc de venir en Europe. Il réussit à s'embarquer à bord d'un navire de commerce allemand, et se cacha dans la soute à charbon.

Le pauvre Boer se trouvait là depuis deux jours, quand le cuisinier le découvrit, blotti

derrière des sacs de charbon. L'évadé le supplia de ne pas le livrer aux Anglais. Ce cuisinier le rassura, lui promit de ne parler à personne de sa présence à bord tant qu'il y aurait du danger, et lui apprit que le navire devait lever l'ancre le lendemain.

Pendant une semaine, le cuisinier descendit des aliments au vieillard. Puis un matin, il lui annonça qu'il allait prévenir le capitaine. Celui-ci demanda à voir le Boer. Il fit raconter son évadement, et lui dit qu'il consentait à le garder à bord jusqu'à Cherbourg, où le bateau devait s'arrêter plusieurs jours.

En arrivant dans ce port, le capitaine remit quelque argent à son « passager » et il lui conseilla de se rendre à Paris, où peut-être il pourrait trouver des personnes qui s'intéresseraient à lui.

Le pauvre diable fit le voyage à pied, et, avant-hier, n'ayant plus un sou, épuisé, mourant de faim, il arriva aux fortifications. Il chercha en vain le consulat du Transvaal, et, finalement après avoir erré à l'aventure jusqu'à la nuit dernière, vint s'échouer sur le banc où les gardiens de la paix l'ont trouvé.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Le Conseil de Préfecture se réunira demain vendredi 15 mars, pour examiner les affaires suivantes :

Commune de Vaillac. — Protestation des sieurs Cocula, Alayrac et consorts, de Vaillac, contre les opérations électorales du 17 février 1901.

Construction de l'hôpital-hospice de Cahors. — Le sieur Cagnac, entrepreneur, contre l'hospice de Cahors : demande en règlement de travaux.

Commune d'Issepts. — Agrandissement de la place publique. Le sieur Larnaudie, d'Issepts, contre la commune d'Issepts : demande de cession ou de paiement de matériaux provenant d'une maison cédée.

Commune de Biars. — Election du maire. Protestation des sieurs Bussièrès, Mazel et consorts, contre l'élection du maire de cette commune.

Crédit agricole du Lot

La société du Crédit agricole a été définitivement constituée dans l'assemblée générale des souscripteurs réunis à Cahors le 1^{er} mars dernier.

Son but est de procurer des avances de fonds aux agriculteurs faisant partie de l'un des syndicats du département du Lot, dans les conditions suivantes :

Le Crédit agricole prête aux emprunteurs au taux de 5 % par an, sans autres frais, sur billets à échéance de trois mois, renouvelables pour deux périodes d'égale durée, et sans que ce renouvellement entraîne aucun frais.

Les demandes d'emprunts doivent être adressées au siège social, rue Fénélon, 8, à Cahors, où elles seront reçues tous les jours sauf les dimanches et jours fériés de 9 h. à midi, et de 2 à 5 h. et où seront fournis tous les renseignements nécessaires sur les formalités à remplir.

CAHORS

A l'Élysée

M. le Président de la République a reçu, hier matin, entre autres personnalités, M. Héli Devais, préfet du Lot.

33^{me} Division

Par décision ministérielle du 11 mars 1901, M. le général de division Altmayer, nouvellement promu, est maintenu dans le commandement de la 33^{me} division d'infanterie (17^{me} corps d'armée), et des subdivisions de Cahors, d'Agen, de Marmande et de Montauban, à Montauban.

Ce bon Monsieur Cassaignes !!!

Je reçois de M. Cassaignes, conseiller général de Puy-l'Évêque, une lettre en réponse à mon récent entrefilet dédié à Monsieur XXX, de Duravel.

M. Cassaignes s'exagère peut-être ses droits.

L'article en question ne le visait pas; ce n'est qu'incidemment que son nom s'est trouvé sous ma plume : Je déclarais, qu'au

point de vue politique, M. Cassaignes est un simple *fumiste*. Tout au plus l'honorable conseiller général pouvait-il arguer de son droit pour protester contre une affirmation qu'il est à peu près le seul à ne pas approuver !...

Mais je ne voudrais pas être accusé d'esquiver la discussion, et M. Cassaignes sait parfaitement que la polémique ne me déplait point. Je m'empresse donc de publier sa lettre.

La voici :

Duravel, 12 mars 1901

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez mis en cause dans un article signé de vous : Usant du droit de réponse que sûrement vous me reconnaîtrez, je commence par déclarer que je ne suis pas XXX. Mais je trouve moi aussi, avec tous ceux qui se respectent dans le pays, que la façon dont on a parlé des jeunes filles de Duravel, manquant de convenance, de bon goût et de courtoisie.

Je n'insiste pas : ce sujet a été traité et la cause est entendue.

Pour en venir à ce qui me concerne, il est évident que nous n'avons pas la même conception de la tolérance en matière de libre-pensée, de foi religieuse ou de convictions philosophiques.

Pour traduire ma pensée par des exemples, je dirai que je suis avec les chrétiens contre le Gouvernement qui les fait enduire de poix et brûler dans les jardins de Rome; que je suis avec les juifs contre le Gouvernement qui les fait revêtir d'une chemise soufrée et les envoie aux auto-da-fé; que je suis avec les huguenots contre le Gouvernement qui les fait pourchasser par ses dragons dans leurs retraites des Cévennes ou d'ailleurs, comme je serais demain avec les irréductibles, les convaincus, les précurseurs, les automobilistes de l'Idée, contre le Gouvernement qui les traquera et remplacerait les arguments par la terreur, l'exil ou la mort.

Je déteste les tyrans quels qu'ils soient, ceux d'en haut et ceux d'en bas, ceux qui ont laissé leur nom à maudire aux générations futures comme ceux du village, les obscurs, qui dénoncent en attendant de pouvoir faire mieux.

Je me souviens qu'au Lycée un de mes camarades qu'on punissait un jour parce qu'il ne quittait pas assez vite sa récréation pour aller à vêpres, s'écriait : « je me vengerai plus tard de ces vêpres forcées en n'allant pas à la messe. »

S'il vivait à Duravel, si on le menaçait à chaque instant de l'imprimer tout vif dans un journal, parce qu'il a fait ce qu'il est libre de faire, si on lui défendait d'aller ici ou là, je suis sûr que mon camarade ne manquerait plus une messe et porterait la croix ou la bannière à la procession.

Cette révolte finit par gagner tout le monde, les fonctionnaires eux-mêmes, ceux surtout qui ont l'échine peu souple et qui trouvent dur d'être obligés d'aller au rapport et de se laisser donner des leçons quelconques, fut-ce de républicanisme. Il est vrai qu'il en est un parmi eux, pour ne parler que de lui, qui a un passé politique qui peut supporter toutes les comparaisons. Cela ne l'a pas empêché d'être de l'avant-dernière charrette, en ma compagnie d'ailleurs, ce dont je suis très fier.

DOCTEUR CASSAIGNES
Conseiller général républicain

Ma réponse portera sur deux points :

1^o M. Cassaignes n'est pas XXX, c'est parfait et je l'en félicite. Mais que la « cause soit entendue », c'est une chose que je conteste.

J'ai posé une question, j'attends une réponse.

Je conclurai ensuite.

Je ne dénie pas à XXX, ou à M. Cassaignes, le droit de trouver l'article du *Journal du Lot*, cause de cette polémique, de mauvais goût. Je pousse la franchise jusqu'à reconnaître que certains passages de l'entrefilet en question étaient peut-être un peu excessifs, quant à la forme; mais cela ne saurait justifier les qualificatifs de la *Défense* sur lesquels il faudra bien revenir.

2^o C'est peut-être ce qu'aurait voulu éviter M. Cassaignes par la diversion très habile qu'il veut opérer !.....

Tout comme le conseiller général de Puy-l'Évêque, je suis partisan d'une absolue liberté. Mais un parti n'a pas le droit de pousser la tolérance jusqu'à une coupable faiblesse. Il n'a pas le droit de se laisser juguler, sous prétexte de tolérance, par ceux qu'il paie.

Que M. Cassaignes aille à la messe, je n'y vois aucun inconvénient; qu'il encourage de toutes ses forces l'école congréganiste de sa commune, c'est son droit. Mais c'est alors celui des républicains de lui contester son titre de *républicain*. Non pas parce qu'il va à la messe — ce serait être sectaire et nous ne le sommes point — mais parce que tout adversaire de l'enseignement laïque — je ne dis pas, M. Cassaignes, enseignement athée, il s'agit uniquement de l'enseignement neutre, dans l'école — tout

adversaire de l'enseignement laïque, dis-je, ne peut être qu'un adversaire de la République.

Et puis, comment M. Cassaignes, qui déclare se ranger parmi « les irréductibles, les convaincus, les précurseurs, les automobilistes... » — revoir plus haut l'admirable phrase ! — Comment M. Cassaignes peut-il concilier ses idées... *automobiles* ! avec les idées d'intolérance, de passivité et d'obscurantisme qui sont à la base de l'enseignement congréganiste dont il est un partisan convaincu ?

On sait que les Sœurs, comme tout le clergé, comme tout bon catholique, doivent obéir aveuglément au *Syllabus* qui déclare... « *Anathème à celui qui dira que la liberté de conscience est un droit propre à chaque homme....* »

Il n'y a pas de milieu, on est pour ou contre le *Syllabus*, pour ou contre la Tolérance. M. Cassaignes est contre de par ses aspirations... et toutes ses belles phrases, savamment alignées, ne changeront rien à la matérialité des faits.

Le Conseiller général de Puy-l'Évêque réussit donc simplement, une fois de plus, à faire mettre en évidence sa double attitude de républicain... à Cahors, où il a besoin de la Préfecture, et de réactionnaire... à Duravel où il redevient lui-même; où entre les deux écoles il patronne ouvertement celle des Sœurs.

Le devoir de la presse républicaine est de démasquer les hommes politiques qui ont une attitude louche. Nous ne faillirons pas à notre tâche... en rappelant à M. Cassaignes que la vie publique d'un homme politique nous appartient, ce qu'il a décidément de la peine à comprendre.

Mais est-ce que les fonctionnaires ont le droit d'agir comme M. Cassaignes.

Non, mille fois non !

Lorsqu'ils luttent contre les idées que défend le gouvernement, lorsqu'ils usent de l'autorité que leur donne leur fonction pour combattre les principes républicains, lorsqu'ils donnent leur appui moral à une institution congréganiste, par exemple, ils commettent une lâcheté indigne.

Quand on n'est plus satisfait d'un patron on le quitte, on ne le combat pas sournoisement alors qu'on accepte d'être payé par lui.

On n'a pas obligé M. X, fonctionnaire à Duravel, à assister à la fête de l'école laïque. C'était son droit de s'abstenir, mais M. X peut-il trouver étrange que les républicains s'étonnent de sa participation à la fête organisée par les Sœurs ?

M. Cassaignes est trop intelligent pour avoir sur ce point un avis différent du nôtre.

Et puis, l'excellent M. Cassaignes aurait tort de crier à la persécution pour les fonctionnaires. J'en connais un, de par le monde, qui après avoir assisté à une réunion publique, déclarait *coram populo* que l'on devrait en finir avec tous ces affreux radicaux. Il proposait même un ingénieux moyen pour lequel, je l'espère, il a dû prendre un brevet ! On devrait, disait-il, f... tous les radicaux dans une barque munie d'une soupape, lancer le bateau à la mer et ouvrir la soupape... au bon endroit.

Et cependant le fait fut connu de l'administration et l'angélique personnage s'il ne fut pas félicité, ne reçut en tout cas aucun blâme et continua à être le fonctionnaire de cet odieux gouvernement radical qu'il faudrait f... à l'eau.

Ce très brave homme n'est assurément pas seul de son espèce.

Voilà bien la preuve de l'intolérance des républicains !...

J'ignore si M. Cassaignes cultive la vigne; admettons-le pour un instant. Que penserait-il de son régisseur s'il apprenait que ce dernier, au lieu de se contenter de gérer la propriété, va partout disant que le vin de son maître est détestable et que les clients soucieux de leur santé doivent s'adresser chez le voisin.

Il est probable qu'avec beaucoup d'éloquence — voir plus haut — M. Cassaignes dirait à son régisseur : mon ami, vous ne faites nullement mon affaire, vous êtes libre de penser ce que bon vous semble, mais s'il vous plaît de *débiter* mes produits, vous devez au préalable chercher une place ailleurs.

Et M. Cassaignes parlerait d'or !

C'est tout ce que nous demandons aux fonctionnaires de la République : qu'ils fassent consciencieusement leur besogne, et qu'ils ne combattent pas le gouvernement qui les paie.

Est-ce trop demander ?...
M. Cassaignes termine en signant : conseiller général républicain. Soit, mais il y a républicanisme et républicanisme; le sien satisfait complètement la Croix-Défense et le Quercinois; cela suffit à nous le rendre complètement suspect.

Ne connaissant pas Duravel, je crains de ne pas saisir parfaitement l'allusion dernière de M. Cassaignes.

Que vient faire ici ce fonctionnaire. Et d'abord quel est-il? Je l'ignore.

Quoi qu'il en soit, le passé d'un homme c'est bien; mais le passé augmenté du présent, c'est mieux encore. Et le passé ne saurait suffire à racheter les défaillances actuelles... s'il y en a, ce que j'ignore....

A. COUESLANT.

N. B. — M. Cassaignes prétend être, « républicain »; et, puisqu'il ne marche ni avec les radicaux ni avec les socialistes, il doit appartenir à l'école des Méline et des Barthou.

Or voici ce que je lis, aujourd'hui même, dans la Petite Gironde sous la signature de M. Barthou.

.... Les fonctionnaires ne sauraient prétendre à l'absolue indépendance qui, sous la réserve du respect de la loi, appartient à tous les autres citoyens. Ils n'ont pas, ils ne peuvent pas avoir la même liberté de parler et d'écrire. Leurs premiers devoirs sont envers l'Etat, qui les nomme et les paie. Et ces devoirs leur commandent, surtout dans les manifestations de la vie publique, la plus grande réserve....

Nous n'avons jamais dit autre chose.

A. C.

Conseil d'hygiène

Le Conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Cahors, se réunira en l'hôtel de la Préfecture, le samedi 26 mars courant, à 2 heures 1/2 du soir à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :

1° Demande de M. Farges, chiffonnier en gros, tendant à installer, hors ville, un dépôt d'os et de peaux de lapins.

2° Demande d'annexion d'un pensionnat à l'école privée de filles à Cahors, rue des Ecoles, numéro 1.

Dans notre prochain numéro nous publierons un article de LORD-GNETT sur l'incident Buffet-Déroulède et sur le groupe royaliste du Lot.

Aviron Cadurcien

L'Aviron Cadurcien, a décidé de prendre part aux régates organisées par la ville de Nice, qui auront lieu le 8 Avril 1901.

M. M. les membres patrons et honoraires désireux de profiter de la réduction consentie à cette occasion, par les C¹ de Ch. de fer, sur le prix des billets (50 %), sont priés de vouloir bien se faire inscrire, avant le 20 courant, chez M. Fayret, Président de la société, qui pourra leur fournir tous les renseignements relatifs à cette sortie.

Ces régates coïncideront avec le voyage de M. le Président de la République à Nice.

Arrestation

Les époux Berlan, natifs de St-Pons (Hérault), ont été mis, par la police de notre ville, en état d'arrestation, sous l'inculpation de vagabondage et de maraudage.

Ces individus s'étaient établis sans aucun droit dans la grotte de Calypso qui se trouve sur la route de Larroque-des-Arcs et dévastaient les jardins d'alentour.

Ils ont été déjà arrêtés et condamnés pour ces mêmes faits.

Tribunal correctionnel

Audience du 14 mars 1901

Audience très courte où quelques chasseurs viennent s'entendre condamner à des amendes variant entre 25 et 50 francs.

Abus de confiance. — Le nommé N..., âgé de 23 ans, natif de Cahors, garçon coiffeur, inculpé d'abus de confiance au préjudice de son patron est condamné à 15 jours de prison (loi Béranger).

Conseil de Guerre du 17^e Corps

Séance du 13 Mars

M. le lieutenant-colonel Fine préside; le siège du commissaire du gouvernement est occupé par M. le lieutenant de Car-dailhac de Saint-Paul, M^e Bellet est au banc de la défense.

Le nommé Henri Quinsac, né à Saint-Urcisse, le 18 janvier 1879, a été incorporé vers la mi-novembre 1900 au 7^e de ligne, en garnison à Cahors. Le 31 décembre, pris par la maladie des oreillons, il entre à l'hôpital.

Dans la nuit du 15 au 16 janvier 1901, Quinsac vole à un camarade une paire de chaussettes et allège de six francs son porte monnaie en contenant douze.

Pour ces faits, le conseil de guerre, qui l'a déclaré à l'unanimité coupable, le condamne à un an de prison à la majorité de six voix contre une qui a conclu à une peine plus forte. (Sévère cette voix)

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est samedi, 16 mars, que la troupe Vast dont nos confrères des régions voisines disent le plus grand bien, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

La vie de Boïème

comédie en 5 actes de MM. Th. Barrière et Henri Murger.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 14 mars 1901

Décès

Escabasse Pierre, terrassier, 79 ans, à l'hospice.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
13 Merc.	+ 10	+ 5.5	760	Couvert, Beau.
14 Jeudi	+ 14	+ 4	756.5	

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie.

D^r HERBEAU.

VILLACABRAS

La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du Samedi 30 Mars au 8 Avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilom. au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50 % sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 8 Mai.

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation, le projet de délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0.04x0.03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Arrondissement de Cahors

BLARS. — Election. — Dimanche ont eu lieu, à Blars, les élections municipales, les candidats n'ayant pas réuni la majorité absolue le trois mars.

Au second tour trois listes étaient en présence, une réactionnaire, une républicaine très modérée et l'autre républicaine.

Les réactionnaires ont employé tous les moyens, mensonges, calomnies de toute nature dans le journal la Croix du Lot, pour faire échouer les deux autres ; malgré leurs manœuvres quatre d'entre eux seulement ont été élus, quatre modérés et deux républicains également ont été élus. Ces deux derniers vont s'unir aux modérés et de cette manière notre commune aura une majorité de six membres contre quatre, ce qui permettra de régler un peu les affaires de la commune, au moins le budget qui n'est pas encore voté.

Dimanche prochain auront lieu les élections du maire et de l'adjoint, nous en ferons connaître les résultats.

Arrondissement de Figeac

CAMBOULIT. — Les Sangliers. — Lundi, M. Lavernhe, propriétaire à Camboulit, faisant une partie de chasse à la bécasse dans la vallée du Célé, a tué dans le voisinage des Saulières, un marcassin du poids de 50 kil. Depuis quelques temps, les propriétaires de ces parages se plaignent des dégâts commis par ces bêtes fauves.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — A la sous-préfecture. — Par décret du Président de la République, M. Théaux, sous-préfet à Gourdon a été élevé à la 2^e classe personnelle de ses fonctions à partir du 1^{er} mars 1901.

SARRAZAC. — Incendie. — Lundi vers 9 heures du soir, les habitants de la commune de Sarrazac ont été mis en émoi par le son du tocsin et une leur très vive venant du hameau de l'Hôpital-Saint-Jean. Toute la population s'est vite transportée sur le lieu du sinistre. La maison et la grange du sieur Deymie Jean, propriétaire à l'Hôpital étaient en flammes ; il paraît que le feu a pris dans la grange contigue à la maison et communiquant par le grenier. En quelques minutes les deux immeubles étaient en flammes. Deux truis et quelques meubles ont été sauvés. Au bout d'une heure le toit s'est effondré au milieu d'une nuée d'étincelles. Pas d'accidents à signaler. Les immeubles sont couverts par une assurance.

Il neigeait à gros flocons.

Chez nos voisins

USSEL (Cantal). — Brûlée vive. — Tandis que le forgeron Paul Vidal, sa femme et son fils, se trouvaient à Baynac-de-Celles, pour accomplir certain travail, leur tante, la veuve Gourdon, âgée de 83 ans, aveugle et infirme, qu'ils avaient laissée à la maison assise sur un escabeau, avec une chauffe-rette sous les pieds, s'est brûlée au dos et aux jambes si cruellement qu'elle a expiré au bout de peu d'instant.

On ignore encore les causes exactes de ce regrettable accident, car les Vidal affirment

avoir éteint le feu du foyer à leur départ, en repoussant toute possibilité d'incendie par le chauffe-pieds.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

ENTRETIENEZ LA CROISSANCE.

Veillez à ce que vos enfants soient bien nourris.



JEANNE BELLION

Un état très commun de mauvaise santé est produit par l'impuissance des enfants à assimiler assez de nourriture pour entretenir la croissance. Il n'y a pas assez de vitalité pour fournir de la chair saine et du sang riche en plus de ce qu'il a été déjà prélevé sur le système pour la croissance de la charpente osseuse ; le résultat en est que ces enfants paraissent maigres, faibles, exténués ; et souvent, avant que les parents se rendent compte de leur état, quelque maladie de langueur s'est développée au point de causer une sérieuse alarme. Tel est justement le cas révélé ici dans une lettre reçue de Marseille.

Marseille, le 3 Juillet 1899.

Messieurs, j'ai le plaisir de vous faire connaître les excellents résultats que j'ai obtenus sur ma fillette âgée de neuf ans, par l'emploi de l'Emulsion Scott.

Fatiguée par la croissance, cette enfant dépérissait chaque jour, devenait nerveuse, elle avait perdu l'appétit, son sommeil était agité et son état de faiblesse devint tel qu'elle ne tarda pas à tomber dans un inquiétant état d'anémie.

C'est alors que je m'adressai à votre bienfaisante Emulsion Scott, et dès les premiers jours de son emploi, ma petite malade avait retrouvé l'appétit et la gaieté. Son sommeil devint calme et son humeur égale ; aujourd'hui c'est une fillette charmante, forte et bien portante, grâce à l'emploi de la merveilleuse Emulsion Scott.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. Bellion, 24, boulevard St-Jean.

Lorsqu'il s'agit de cas de cette nature, la chose la plus importante à considérer dans le traitement, c'est le fait indiscuté que seule la véritable Emulsion Scott produira ces résultats satisfaisants que nous faisons connaître au public. Cette préparation a soutenu l'épreuve d'un quart de siècle et a l'entière approbation de tout le corps médical. Elle renferme de l'huile de foie de morue, des hypophosphites de chaux et de soude et de la glycérine, et elle a l'avantage spécial de rendre ces agents réparateurs agréables au palais et d'en faire une aide pour la digestion. Seul un Médecin comprendra toutes les raisons pour lesquelles l'Emulsion Scott excelle en ces cas particuliers ; mais le fait qu'elle surpasse toutes les autres préparations est clairement démontré par les résultats suivant son emploi. La véritable Emulsion Scott porte toujours sur l'enveloppe de chaque flacon authentique : l'homme tenant une grosse morue sur son épaule.



Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

BULLETIN FINANCIER

Les affaires ont encore été très calmes, il est du reste facile de s'en rendre compte rien qu'à la lecture de la cote.

Les cours des principales valeurs ne varient guère ou sont en légère réaction, les quelques offres qui se produisent ne rencontrant pas de contre-parties immédiates.

Le 3 0/0 clôture à 102,35; le 3 1/2 0/0 à 102,85 et l'amortissable à 100,55.

Le Comptoir National d'Escompte est à 579; le Crédit Lyonnais à 1,074. La Banque de France, le Foncier et la Société Générale n'ont donné lieu à aucune affaire à terme.

Le Lyon recule à 1 765; le Nord cote 2.250.

Le Suez reste à 3.687.

L'Extérieure clôture à 72,97; l'Italien à 95,80; le Portugais à 25,22; le Russe 4 0/0 consolidé, s'est négocié à 102,20; le 3 0/0 1891 à 87,35; le Turc D à 24,47; la Banque Ottomane recule à 549.

Au comptant, les actions de la Compagnie Urbaine d'Éclairage par le Gaz Acétylène sont en nouvelle hausse à 165,25.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VII

LES SURPRISES DE BAKOLAS

Je n'ai jamais été ni ta dupe, ni ton complice. Les messages que j'ai remis à Kourchid, je les avais récrits de ma main, et aussi les réponses que je t'apportais.

— Ta haine nous a servis, ajouta le capitaine. Elle t'a livré à nous, alors que nous ne savions comment nous saisir de ta personne au milieu de ton campement... Demain, ton premier lieutenant sera à la tête de tes troupes; il les conduira loyalement à l'assaut, aux côtés des nôtres; et toi, nous t'enfermerons, désormais impuissant, dans quelque cachot où tu auras tout loisir de songer aux crimes et aux trahisons qui ont déshonoré ta vie.

Bakolas se roula à terre, cherchant à rompre les liens qui l'enserraient.

— Baïllonnez-le et rentrons au camp, ordonna Empresterios.

L'ordre fut aussitôt exécuté.

Antonios et un soldat prirent Gogos sous les épaules, deux autres par les pieds, un manteau fut jeté sur lui, et le groupe remonta

vers Combati.

— Que portez-vous là camarades? demanda un Souliote, après qu'eurent été dépassées les lignes de sentinelles.

— Un mort! répondit Antonios.

— Un ami? questionna le Souliote, en s'approchant pour soulever le manteau.

— Non, un ennemi! fit Empresterios, en l'écartant doucement.

Arrivés à la tente du capitaine, les porteurs y déposèrent leur fardeau et se retirèrent, à l'exception d'Antonios qui demeura avec le capitaine et Artaki.

Le maître d'équipage ne se tenait pas de joie.

— Ah! matelot, disait-il en secouant les mains du jeune homme, je vais donc pouvoir te donner un nom de chrétien et te mener ainsi devant le pape...

— Antonios, interrompit le capitaine, tu vas te rendre auprès du général et l'avertir que nous tenons le requin.

— J'y file vent arrière, mon capitaine... Ah! Matelot, matelot, laisse-moi t'embrasser.

— Eh bien! embrasse-le, Antonios, et va trouver le général.

— Toutes voiles dehors! oui mon capitaine.

Antonios serra dans ses bras, avec effusion, celui qu'il appelait son matelot et, poussé dehors par le capitaine, courut vers la tente de Mavrocordato le plus rapidement qu'il put, pour revenir plus vite.

Il ne tarda guère et reparut bientôt, précé-

dant de quelques minutes le général qu'il avait averti et qui s'était levé aussitôt pour se rendre auprès d'Empresterios.

— Il y a du nouveau, capitaine? demanda Mavrocordato, en entrant.

— Oui, mon général. Voyez!

Le capitaine montrait Bakolas à terre. Un soupir de soulagement souleva la poitrine du général.

— Ah! fit-il, voici le grand danger écarté.

— Et c'est à lui que nous le devons! dit Empresterios en montrant Artaki.

Le général tendit la main au jeune homme.

— Vous aviez déjà fait beaucoup pour réparer un mal bien involontaire; aujourd'hui vous nous avez sauvés!

Artaki pressa chaleureusement la main qui lui était tendue.

— Merci! fit-il simplement.

— Capitaine, reprit le général, vous disposez encore de quelques hommes, je crois?

— Oui, mon général, des lurons que je vous recommande.

— Oh! le moment n'est pas venu de les mettre à une grande épreuve. Il faudrait seulement qu'ils allassent prévenir les chefs de nos troupes de se rendre immédiatement auprès de moi.

— Cela va être fait, général.

— Au plus vite, n'est-ce pas?

— Oui, général.

Mavrocordato se retira. Empresterios expédia tout aussitôt Antonios, Artaki et ses matelots sur différents points du camp et, jusqu'à leur retour, demeura près de Gogos

pour prévenir toute tentative d'évasion.

Très calme jusqu'alors, en se trouvant seul avec l'Albanais, il s'énermait peu à peu, sentait la passion bouillonner au fond de lui.

Il marcha pour calmer cette agitation qu'il voulait combattre; mais constamment, il était ramené près du corps inerte, étendu dans le fond de la tente. Il s'arrêta, debout, près de Bakolas. Ses yeux, en fixant l'Albanais, prenaient un éclat terrible.

Gogos, qui avait tourné le visage vers lui, ne put soutenir la fixité de ce regard et baissa les paupières.

Empresterios le touchait du pied.

— Non! fit-il, à haute voix. Je ne peux pas le frapper ainsi!

Pour ne pas céder à une tentation trop forte, il reprit sa marche, s'efforçant de ne pas voir Bakolas.

— Ils ne reviendront donc pas? gronda-t-il.

La fièvre lui martelait les tempes.

— Ah! j'ai trop résumé de mes forces. L'avoir là, à ma portée, et ne pas l'écraser!

Non, je ne peux pas, je ne peux pas!

Il revenait sur Gogos.

— Mais regarde-moi donc! Répète, ose répéter l'horrible aveu dans lequel tu te complaisais, il y a une heure...

Assassin de femmes, voleur d'enfants...

Il se pencha sur l'Albanais, et dénoua le bâillon qui lui fermait la bouche.

— Tu te tais maintenant, chien!

— Capitaine! capitaine! cria la voix d'Antonios.

(A suivre)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVIII

CIGARETTE CONDOTTIÈRE

— Voilà un bras proprement coupé, mais il aurait encore mieux valu que ce fût la gorge! Il ne faut jamais faire les choses à moitié, ami Victor — dit Cigarette d'un air insouciant, en remettant ses pistolets dans sa ceinture et examinant, avec le sang-froid d'un connaisseur, le membre qui gisait sur le sable, la poignée de l'arme encore étreinte par les doigts crispés.

Cecil mit pied à terre et la regarda avec un muet étonnement; il avait cru que ces détonations si sûres et si froidement mortelles étaient l'œuvre d'un spahi ou d'un chasseur.

— Je vous dois la vie! lui dit-il rapidement. — Mais vous avez tué ce malheureux! Cigarette haussa les épaules en jetant un regard de mépris sur le cadavre du Bédouin.

— Je n'ai pas encore la réputation d'être maladroite.

— Heureusement pour moi, sans cela je serais à la place de ce cadavre. Mais attendez... laissez-moi voir... il respire peut-être

encore.

Cigarette, de l'air offensé et dédaigneux d'une personne dont la science est mise en doute, dit en souriant:

— Pas si bête! Regardez, si vous voulez, mais si cet Arbi-là respire encore, moquez-vous de moi demain devant toute l'armée, je vous y autorise.

Elle était hors d'elle. Mille émotions nouvelles s'étaient éveillées dans son âme ce soir-là, apportant avec elles une douleur qu'elle ressentait vivement; d'ailleurs, cette enfant de l'armée d'Afrique prenait feu à la flamme de la bataille, à la première étincelle et depuis son enfance elle avait vécu au milieu de succès de ce genre:

Cecil, sans s'arrêter à sa protestation, se baissa et souleva le corps du Bédouin.

D'un coup d'œil, il s'aperçut qu'elle avait raison; ce visage maigre, brun, portant encore les traces de la débauche, avait déjà la rigidité de la mort; la balle lui avait traversé les tempes.

— Vous n'avez donc jamais vu un homme mort? — lui demanda Cigarette avec impatience, le voyant hésiter.

En ce moment même, il était plus occupé de cet Arbi que d'elle!

Il laissa doucement retomber le corps de l'Arabe et jeta sur elle un regard qu'à tort ou à raison elle crut contenir un reproche.

— Nombre de fois, au contraire. Mais ce n'est jamais une vue agréable. Puis, ils étaient ivres et ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

— Pardieu! la belle excuse! On dirait que

la poudre et les balles ont été gaspillées en pure perte! Vous auriez préféré être couché là, paraît-il. Je vous demande pardon d'être venu contrarier vos goûts.

Ses yeux lançaient des éclairs, ses lèvres étaient pleines de dédain et de courroux.

C'était donc là sa reconnaissance!

— Attendez... Attendez... — dit Cecil en toute hâte, en posant la main sur l'épaule de la jeune fille, au moment où elle allait s'éloigner. — Ma chère enfant, ne me croyez pas ingrat. Je sais parfaitement que c'était fait de moi sans votre brillante intervention. Croyez-moi, je vous en remercie de tout mon cœur.

Mais vous n'en pensez pas moins que je n'ai pas de sexe, je le vois bien, mon brave! Ce mot l'avait ulcérée, elle le lui lança en manière de sanglantes représailles.

Il sourit: mais il s'aperçut que cette phrase, qu'elle avait entendue par hasard, l'avait non seulement irritée, mais blessée.

— Ma foi! un peu, peut-être, — dit-il avec douceur. — Comment en serait-il autrement?... Du reste, j'ai vu plus d'une grande dame regarder en riant de son rire doux et cruel des faisans qui tombaient par centaines ou des cerfs mis en pièces par les chiens. Elles appelaient cela du sport; mais, croyez-moi, cela ressemblait en miniature à ce que vous appelez la guerre. Elles avaient autant de sang-froid que vous, mais elles n'avaient pas votre courage.

La réponse ne réussit pas à l'apaiser: elle contenait un accent de compassion qui allait

mal à son orgueil et un manque d'admiration qui n'était pas moins nouveau et mal venu.

— C'est bien heureux pour vous que je n'aie pas eu de sexe et que j'aie logé une once de plomb dans la tête de cet ivrogne! reprit-elle avec un dédain profond. — Si j'avais ressemblé à cette belle dame de là-bas... pardieu! c'eût été tant pis pour vous. J'aurais crié, je me serais évanouie, et je vous aurais laissé tuer, pendant que j'aurais fait un tableau. Ohé! c'est là être femme n'est-ce pas?

Où avez-vous vu cette dame-là? — lui demanda-t-il avec quelque surprise.

— Oh! là-bas! — répondit Cigarette, en indiquant la direction de la villa. — Je suis allée voir comment vous tiendriez votre promesse.

— Eh bien? vous avez vu que je l'ai tenue.

Elle fit avec ses petites dents un bruit sec comme celui du chien d'un pistolet.

— Oui. Et je vous aurais pardonné si vous y aviez manqué.

— Vraiment!... Moi je ne me le serais pas pardonné.

— Ah! vous êtes bien comme Marquise et vous finirez comme lui.

— Très probablement.

(A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2293 du 9 mars 1901.

GRAVURES. — Paris: Prise de possession du petit palais des Champs-Élysées, par le Conseil municipal: la réception des invités.

Exposition agricole au grand-palais des Champs-Élysées: La travée centrale. — Les prix d'honneur.

Le Jury examinant les bœufs gras. — Exposition des fromages. — M. Méline président du jury.

L'hôtel de l'Ambassade d'Allemagne: (Hôtel Beauharnais): La porte d'entrée (rue de Lille). — Le péristyle. — Façade sur les jardins. — Salons. — Salle du trône. — Chambre à coucher.

Le monument de Mlle Henriot.

Cérémonie à la Sorbonne, en l'honneur de Verdi. — Médaille commémorative de l'incendie de la Comédie Française.

Espagne: Explosion de dynamite dans la gare d'Irun. — La recherche des victimes.

Départements: Marseille: Les quais pendant la grève. — Gendarmes parcourant les quais. — Débarquements des oranges et des primeurs, sous la garde des gendarmes et de la police.

Afrique: En route vers Timimouin: Vue générale d'Inifel. — Dunes. — L'oued in Soukt. — Marche du convoi. — Caïd d'In-Salh. — Abreuvoir du troupeau de l'état. — Service postal méhari. — Bordj d'Hassi Inifel. — Spahi saharien. — Corvée d'eau. — Pacha de Timimouin. Sur la route de Timimouin. — Entrée de Timimouin.

Théâtre illustré: Comédie Française: Patrie. Portraits: M. Sagasta, ministre espagnol. — Un violoniste de sept ans.

Portraits (Nécrologie): M. Gra, capouillé du Félibrige. — Le général Rénault-Monlière. — M. Chancel, architecte de l'Élysée.

TEXTE. — Chroniques; * Courrier de Paris,

par Paul Perret; Théâtres, par H. Lemaire; Musique, par A. Boissard; En route vers Timimouin, par L. Montélot; L'hôtel de l'Ambassade d'Allemagne, par G. Bidarray; Les grèves de Marseille, par X. Le concours agricole, par A. Borrie; Chronique des Beaux-arts, par O. Merson.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Les courses, par Archiduc, Le Sport, par A. Wimille, Petit courrier des Théâtres, Memento de la Semaine, Roman: La Tour dorée, par Gustave Toudouze, illustrations de Léon Couturier.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 14 mars 1901.

V^o Nacla: Chronique. — Fernand-Lafargue: Le Jugement de Dieu. — Daniel Lesueur: Justice de femme (suite). — Théodore Cahu: L'étang maudit (fin). — Henry Kistemaekers: La baronne des Saules. — Pierre Sales: Le secret du blessé. (suite). — Jules Mary: Soldats des Alpes (suite). — Jean Rolland: L'œil d'or (suite). — V^o Nacla: Tirelire et Bas de laine (suite).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Semaine Sainte à Séville
Foire de Séville

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 1^{er} au 6 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours,

Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition, de payer, en outre du prix ci-dessus le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 27 Mars au 6 Avril 1901, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre

les trains de luxe du Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant: A. COUSSLANT.